

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

Date convocation : 30/11/2022
Affichage : 30/11/2022

Séance du 08 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 08 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Patrick RENOUARD, Virginie FOURNIER, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Jean-François COLLANGE à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : POURSUITE DE L'AMENAGEMENT DU SENTIER DU TOUR DU LAC DE NAUSSAC (SIGNALETIQUE ET SUPPORTS D'INFORMATIONS):

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe de 519 000 € a été réservée au budget 2022 pour le programme d'aménagement du sentier du tour du Lac de Naussac sur 2 secteurs :

- Tronçon entre le barrage de Naussac et Chabanettes "Coste Longue"
- Tronçon entre le Mas d'Armand et la cascade de Donauzau "Cotes d'Armand".

La CCHA a obtenu une subvention de 345 956,80 € de l'Etat (Agence Nationale de Cohésion des Territoires – Massif Central) au titre de l'appel à projet "1 000 km de sentiers".

Le 29 septembre 2022, le Conseil Communautaire a donné délégation à la Commission d'Appel d'Offres pour la sélection des entreprises chargées de l'exécution des travaux de viabilisation (Terrassements, Reprofilage du sentier, fourniture et mise en place d'ouvrages de franchissement de zones humides et/ou de protection de ces dernières, ...). A titre d'information, les conditions d'attribution du marché public ont été les suivantes :

- Entreprise retenue : **Groupement RRTP – Maison et jardins Gaillard – Germain Bois et Métal**
- Montant du marché : **327 967,30 € HT (393 560,76 € TTC)**

La CCHA a lancé, courant Novembre 2022, la consultation pour le deuxième volet du programme de valorisation du sentier du tour du Lac de Naussac à savoir la signalétique et les différents supports d'information à vocation pédagogique (Panneaux, tables de lecture du paysage, ...).

Pour pouvoir conclure le marché public lié à la signalétique et à la communication, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur plusieurs points.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE DELEGATION à la Commission d'Appel d'Offres pour la sélection de l'entreprise chargée de la signalétique et des supports d'information dans le cadre du projet "1000 km de sentiers".

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés publics de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,


Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.